

Conseil général de Mex du 9 juillet 2018

Appel	Madame Dominique Dubois ouvre la séance, il est 20h15. 81 personnes ont été convoquées, 60 membres sont présents, le quorum est atteint.
Nouveaux membres	Madame Reshma Beuchat a été assermentée sous les applaudissements de l'assemblée.
Procès-verbal du 18 juin 2018	Le Procès-verbal est accepté à la majorité moins 9 abstentions.
Accueil	La Présidente accueille M. Cuttelod, du bureau IAMO, (bureau d'aide au maître d'ouvrage) qui assiste et représente le maître de l'ouvrage, ainsi que M. Pellegrino du Journal de Cossonay.
Communications de la Municipalité	Le syndic annonce que le Petit Ca' & plus de Villars-Ste-Croix stoppe son activité au 31 juillet 2018 pour des questions de rentabilité. Cet établissement officiait également comme bureau postal. Les habitants devront aller dorénavant à Bussigny le temps qu'une autre solution soit trouvée. La municipalité est en discussion avec Vufflens-la-Ville qui est en réflexion à ce propos.
Élection de la secrétaire	Brigitte Beuchat accepte la fonction de secrétaire du Conseil général sous les applaudissements de l'assemblée.
Bureau du conseil général	En remplacement de Dominique Dubois qui été élue Présidente, Reshma Beuchat se propose comme scrutatrice suppléante. Elle est élue par applaudissements. In fine, les scrutatrices sont mesdames Sylvie Engeström et Lucette Walther, les suppléantes, mesdames Sylviane Borgeaud et Reshma Beuchat.
Préavis 2/2018 – Transformation de l'auberge communale, demande d'un crédit de construction de CHF 5'820'000.-	<p>La Présidente passe directement à la lecture des rapports des commissions. Le rapport de la commission de gestion-finace (Cogesfin) est présenté par M. Roger Pauli. Quant au rapport de la commission ad hoc, c'est M. Bernard Formica qui en est le rapporteur.</p> <p>Suite à ces lectures, le Syndic apporte quelques éléments complémentaires : il relève que le préavis est assez explicite, toutes les études ont été faites avec le concours du maître d'ouvrage M. Cuttelod ici présent. Il précise que c'est un projet onéreux mais cohérent, d'autant plus que ce bâtiment aura un certain rendement. L'évaluation du bâtiment, lors de la demande d'achat de l'auberge, avait été faite d'une manière rapide et superficielle. A ce jour, il faut constater que le bâtiment est plus vétuste que prévu d'où une reconstruction totale serait probablement mieux adaptée à la situation au lieu de garder les deux murs de façades comme décrit dans le préavis. Il précise que le projet de mise à l'enquête sera envoyé à la CAMAC durant l'été pour autant que le Conseil accepte ce préavis. Il pose toutefois la question au conseil : faut-il conserver ces deux murs ou faut-il les démolir pour économiser environ CHF 300'000.- ?</p> <p>Renvoyer le préavis à la municipalité comme le demande la Cogesfin, avec le 80% des soumissions rentrées? De présenter le projet avec les deux murs abattus et la mise à l'enquête terminée ? Il n'est pas sûr que cette requête changerait la situation. Il pense que l'on peut faire confiance aux</p>

professionnels. La municipalité va s'assurer que les soumissions ne dépassent pas les prévisions. Le but de celle-ci n'est pas de dépenser sans compter. Si elle peut faire des économies, elle le fera. Revenir devant le conseil avec un nouveau préavis engendrerait des coûts supplémentaires.

M. Rescheck estime que le conseil a été berné en achetant une épave. Il est surpris qu'aucune excavation ne soit prévue pour un parking souterrain. Il appuie la proposition de M. Pauli de renvoyer le préavis à la Municipalité et que celle-ci revienne devant le conseil avec un beau projet, même si celui-ci coûte deux-trois millions de plus.

Le Syndic répond qu'une excavation est prévue uniquement pour le local technique. Au vu de l'utilisation du parking actuel aujourd'hui, il lui paraît démesuré de créer un parking souterrain et de présenter un nouveau projet surenchéri.

M. Formica rappelle que le tout premier projet comprenait des appartements à louer, mis à part un certain rendement, il comportait quelques inconvénients également. Sans aucun doute que des familles avec des enfants viendront habiter à Mex avec la construction des nouveaux bâtiments. Il confirme donc qu'un projet de garderie est une belle opportunité.

M. Alfred Wyss estime que l'auberge pourrait être reconstruite dans son entier. Il faudrait en changer le volume pour en diminuer les coûts. Il demande à la municipalité de revenir devant le conseil avec un projet modifié.

Pierre-André Berthoud, municipal, prend la parole et admet que si à l'origine ce projet a été mal mené, il faut toutefois en faire un beau projet. La municipalité a visé une forme d'excellence et ceci a un coût. Des comparaisons avec d'autres auberges ont été faites et ce projet tient la route.

M. Blatti rappelle qu'actuellement le plafond d'endettement est prévu à 20 millions. Au vu des nouveaux investissements, le plafond d'endettement va dépasser de 4 millions. Comment la commune va-t-elle gérer ce dépassement ? Le Syndic répond qu'en cas de dépassement de la limite, une commune est en droit d'en demander le réajustement.

M. Pahud soutient qu'une économie de CHF 400'000.- sur cinq millions n'est pas anodine et maintient le fait que de ne pas avoir des offres rentrées validées est une incertitude.

M. Grünig appuie la Cogesfin et suggère la municipalité de reprendre et de réétudier le préavis et de revenir auprès du conseil avec des chiffres justes. Le syndic répond que les chiffres sont justes, ils ont été estimés, mais justes.

M. Genoux prend la parole et propose d'arrêter de tergiverser et de passer au vote. L'auberge a besoin d'être rénovée. Cessons d'avoir peur d'investir !

La présidente passe au vote. Le préavis 2/2018 est accepté par

35 oui

20 non

2 abstentions

Le Syndic remercie le conseil et confirme que le but de la municipalité est d'être en-dessous de ces chiffres.

Il demande à l'assemblée un avis de principe concernant le maintien ou non des deux murs de l'auberge comme indiqué dans le préavis. Le Conseil répond qu'il serait préférable de les détruire afin de partir sur une bonne base. Le Syndic a pris bonne note de cet avis.

Propositions individuelles
et divers

M. Jean-Paul Vaney donne un complément d'information quant à sa décision de quitter la commission ad hoc. Il précise qu'il n'est pas judicieux de faire partie de deux commissions traitant le même sujet.

Il demande également de quelle manière les commissions sont-elles convoquées ? Mme Marendaz prend la parole en tant qu'ancienne secrétaire du Conseil et explique que c'est le bureau du Conseil qui choisit les commissions ad hoc, ceci en fonction des désirs et disponibilités de chacun. Quant aux commissions permanentes, celles-ci sont élues en début de législature. La liste de ces commissions est disponible sur le site de la commune.

Mme Vaney Hartmann prend la parole et revient sur sa suggestion de fusionner avec les communes de Vufflens-la-ville et Villars-Ste-Croix pour éviter ce genre de désagrément.

A la proposition de la COGEFIN de renvoyer le préavis à la municipalité, M. Girard répond qu'elle aurait dû déposer un amendement.

Il souhaiterait avoir des explications concernant l'organisation des enclassements des enfants entre les différents bâtiments scolaires de Penthaz, Penthalaz et/ou Cossonay.

Mme Marendaz répond qu'une nouvelle association scolaire intercommunale primaire, l'ASIVenoge, a été créée entre les six communes Venoge : Mex, Vufflens-la-Ville, Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars. Actuellement, les deux associations l'ASICoPe et l'ASIVenoge fonctionnent en parallèle. Les enfants sont répartis en fonction des places disponibles dans les classes. Un certain nombre d'élèves doit être maintenu dans celles-ci. Un Portakabin va être installé pour la rentrée 2018 à Penthalaz, en attendant la construction d'un collège primaire prévu, en principe, pour 2020.

Le syndic informe que dès 2019, les deux associations travailleront indépendamment. A terme, les enfants des communes seront séparés: les enfants du « haut » resteront à Cossonay, les enfants du « bas » iront à Penthalaz.

Un collège secondaire est en cours d'étude. Il est prévu sur le site de Penthaz vers 2023-2024, si les communes acceptent l'investissement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance, il est 21h35.

La Présidente



La Secrétaire



